

## LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

*Protection sociale complémentaire : quels sont les enjeux ?*

La FERC-CGT revendique le 100% sécu et la prise en charge intégrale des frais de santé par la sécurité sociale. Mais nous faisons face au développement des déremboursements et des complémentaires santé. C'est dans ce contexte que le gouvernement a imposé en 2021 par ordonnance la mise en place de la PSC dans la fonction publique. La CGT s'est impliquée ensuite dans les négociations pour obtenir les meilleurs accords PSC possibles. Le système repose sur une complémentaire obligatoire dont la cotisation est prise en charge pour moitié par l'employeur, ce qui, pour nous, est une première pierre vers le tout sécurité sociale.



**L'accord PSC MEN / MESR / MJS doit entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2026.**

Il fait l'objet d'une forte campagne de dénigrement. Si certaines critiques sont fondées, la plupart passent à côté des vrais enjeux du dossier.

*Une mutuelle avec de meilleures garanties en santé*

La MGEN a remporté l'accord dans nos ministères mais sur un panier de soins très supérieur au contrat actuel de la MGEN. Les garanties sont les mêmes que dans les autres ministères. Pour les agent-es, il s'agit d'une **amélioration de la couverture santé. Les tarifs**

**sont progressifs selon les revenus et non selon l'âge, ce qui garantit une réelle solidarité intergénérationnelle et est au fondement des principes mutualistes : on cotise selon ses moyens, on reçoit selon ses besoins.** La CGT continue à défendre une modularité plus importante des cotisations en fonction des revenus.



*Des tarifs famille à renégocier*

Si la cotisation santé des agent-es va largement baisser, ce n'est pas le cas pour les ayant-droits qui ne seront pas financés par l'Employeur. La cotisation des deux premiers enfants est de 35€, ce qui est un renchérissement pour les familles.

**La FERC va proposer des avenants pour renégocier à la baisse les tarifs des enfants.** Le fonds d'accompagnement social doit être utilisé pour pallier ces difficultés en particulier pour les foyers mono-parentaux : nous sommes en pleine négociation avec le ministère sur ce sujet.

*Une couverture obligatoire en prévoyance à construire*

Alors que les mutuelles de fonctionnaires proposaient des contrats couplés santé / prévoyance, la PSC sépare les contrats et la couverture en Prévoyance n'est pas obligatoire ce qui devrait mécaniquement faire baisser le taux de couverture. Le contrat facultatif n'est pris en charge par l'employeur qu'à hauteur de 7€.



La FERC continue à exiger un contrat obligatoire en Prévoyance, financé au moins à 50% par l'employeur, comme le ministère des finances a pu l'obtenir.

*Le secteur privé lorgne sur nos contrats*

Si c'est la mutuelle historique de nos ministères qui a emporté le contrat PSC MEN / MESR / MJS, ce n'est pas le cas pour les ministères des finances, de l'écologie, les services du premier ministre et l'aviation civile où c'est la start up ALAN qui a été attributaire du marché après avoir présenté des tarifs d'options extrêmement bas. Aujourd'hui les tarifs des options des contrats ALAN explosent (+14%) et démontrent la rapacité des opérateurs privés. Les assurances à but lucratif n'ont pas déposé de candidature sur nos ministères : avec 1.6 millions d'agent-es, le risque financier était trop lourd. Mais qu'en sera-t-il dans 6 ans au renouvellement du marché ?

*Un désengagement de l'Etat dans l'ESR*

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche vient de permettre à ses opérateurs d'échelonner leur rattachement au contrat PSC jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2026.

Alors que l'accord stipule que l'Etat doit compenser le budget des cotisations Employeurs, le PLF propose in fine un financement sur fonds propres ce qui est inacceptable !

**La CGT travaille au respect de l'application des accords, si nécessaire devant la justice.**